



Auvergne-
Rhône-Alpes



Référentiel technico-économique ovin viande (conjoncture 2017)

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET OVIN



Ce document, destiné aux *conseillers d'entreprise et conseillers ovins*, explicite les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer, réorienter un projet ovin.

DÉFINITIONS

Brebis

Un bilan de reproduction peut être calculé par lutte ou pour une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de 6 mois) destinée à la reproduction.

Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne), et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple) il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico-économique : l'Effectif Moyen Présent (EMP) de femelles (de plus de 6 mois).

Les deux approches (zootechnique et technico-économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif Moyen Présent de 600 femelles, passe par un minimum de 581 et un maximum de 623.

Femelles de + de 6 mois	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois	597	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597		
Agnelles nées à l'automne N-1					37								37	
Agnelles nées en hiver							36						36	
Agnelles nées au printemps N											37		37	
Femelles mortes	1	1	1	6	2	2	7	3	2	3	2		30	
Femelles réformes						40					40		80	
Effectif fin de mois	596	595	594	588	623	581	610	607	605	602	597	597		600

Agneaux

L'agneau d'herbe

Il naît de février à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière.

Il peut être complémenté avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 110 et 210 jours à un poids vif de 35 à 42 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids de carcasse /poids vif est de 46 %.

Les ventes débutent en mai.

La dénomination "agneau gris" ou "agneau de report" est utilisée pour les agneaux les plus âgés, finis avec du concentré en bergerie et vendus entre 7 et 10 mois avec un rendement plus faible.

L'agneau de bergerie

Il est nourri exclusivement au concentré, est abattu à 90-130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état d'engraissement).

Son poids varie de 30 à 40 kg vifs suivant la race, le sexe et le débouché commercial. Avec un rendement poids de carcasse /poids vif de 48 %, le poids de carcasse varie de 15 à 20 kgc.

L'agnelet, de 24 à 27 kg vif à 60 à 80 j, est destiné au marché du Sud de la France ou à l'exportation ; son rendement est plus élevé car son appareil digestif (panse) n'est pas encore développé. **L'agneau de lait** est non sevré, abattu à moins de 12 kgv entre 5 et 6 semaines ou destiné à être engraisé en atelier spécialisé.

ALIMENTATION

Consommation de concentré et de fourrages

Rapporté à l'Effectif Moyen Présent (femelles de + 6 mois)	Séjour en bâtiments	Concentré en kg	Fourrage en kg MS
Conduite herbagère	Lactation brebis et engraissement des agneaux au pré.	80 à 140 selon la part de mise bas à contre saison	100 à 200 selon la durée d'hivernage et la part de mise bas à contre saison
Conduite en bergerie	Lactation des mères en bergerie et à l'herbe Agneaux en bergerie.	120 à 180 selon la productivité numérique	270 à 400 selon la productivité numérique et les mois de lactation en bergerie

Ce critère global peut être décliné par catégorie animale

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentré	Fourrage
Brebis herbagère	~ 3 semaines à 2 mois	25 à 65 kg	90 à 120 kg MS
Agneau d'herbe complémenté	0	30 à 40 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	de 2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis rustique	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, agnelage d'été en bergerie)	30 à 70 kg	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	50 à 60 kg	100-120 kg MS
Agneau mâle de bergerie	100 à 130 jours	75 à 85 kg	30 kg MS
Agneau femelle de bergerie	90 à 120 jours	65 à 75 kg	25 kg MS
Agnelet	70 à 80 jours	25 à 35 kg	15 kg MS

Poudre de lait	12,5 kg par agneau
Minéraux (sel + oligo)-éléments	4 à 6 kg par brebis

REPRODUCTION

Balance d'inventaire agneaux

L'équilibre de la balance d'inventaire d'agneaux est une condition *sine qua non* de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Sa vérification est indispensable.

D'un côté les sorties d'agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus, autoconsommés) et en stock fin (qui correspondent au stock début de la campagne suivante et donc conditionnent la fiabilité des résultats de celle-ci).

De l'autre les agneaux en stock au début de la campagne (en pratique ce nombre est le plus difficile à connaître car correspondant à la date la plus ancienne) et les agneaux nés.

Exemple :

Sorties d'agneaux		Entrées d'agneaux	
Agneaux morts	24	Stock début	?
Agneaux conservés	20	Agneaux nés	160
Agneaux vendus	110		
Agneaux en stock fin	9		
Agneaux autoconsommés	5		
TOTAL	168	TOTAL	168

Critères de reproduction

Taux de mise bas

Nombre de mises bas (avortements compris) * 100
/ effectif femelles (mises à la reproduction *OU* EMP)

Si le troupeau est conduit en une seule lutte par an, le taux de fertilité sur la lutte correspond au taux de mise bas annuel.

Taux de prolificité

Nombre d'agneaux nés (vivants et morts) * 100 / nombre de mises bas

Taux de mortalité agneaux

Nombre d'agneaux morts * 100 / nombre d'agneaux nés

Taux de productivité numérique

Nombre d'agneaux vendus et conservés * 100
/ effectif femelles (mises à la reproduction *OU* EMP)

Il est aussi égal à : taux de mise bas * taux de prolificité * (100 – taux de mortalité agneaux)

Analyser un bilan de reproduction

Taux satisfaisants	Races désaisonnées	Races prolifiques (pures ou croisées)	Races saisonnées
Fertilité par lutte (brebis + agnelles)	> 92%	> 92%	> 92%
dont fertilité brebis	> 98%	>98%	> 98%
Prolificité	> 140%	> 180%	> 150%
Mise bas annuel	> 110%	> 110%	> 92 %
Mortalité agneaux	< 15%	< 17%	< 13%
Productivité numérique	> 130%	> 140%	> 130%

Taux de renouvellement	18 à 20 %
Brebis/bélier en saison sexuelle	35
Brebis/bélier en contre-saison	25

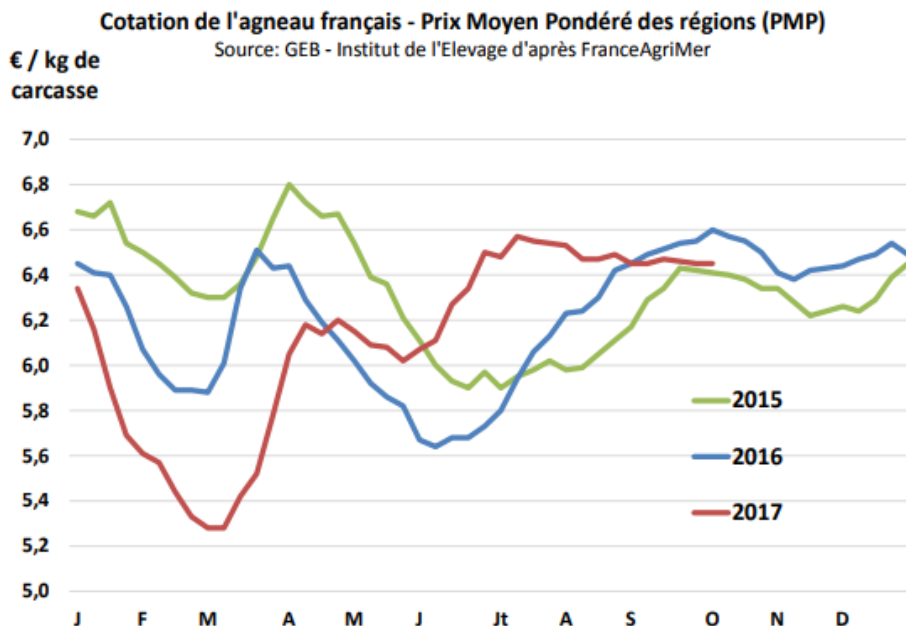


VENTES

Agneaux

Agneau lourd : moyenne annuelle : **6.2 € par kgc** avec des variations mensuelles et selon le mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Agnelet : **70 € par tête** pour un poids moyen de 25 kgv



Réformes

Catégorie	Prix par tête
Brebis	55 € (rustique) à 85 € (herbager)
Bélier	80 à 100 €

Laine

	Quantité /brebis	Prix / kg
Brebis rustique	1.5 kg	0.6 €/kg
Brebis herbagère	2.0 kg	0.9 €/kg

REPRODUCTEURS

Catégorie	Prix d'achat
Brebis	80 à 120 € selon possibilité de tri des animaux ou non
Agnelle de moins 6 mois	120 € à 150 € selon la génétique
Agnelle entre 6 mois et 1 an	150 à 200 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 6 mois (inscrit)	300 à 400 €
Béliers de plus de 6 mois (inscrit)	450 à 550 €
Béliers de 2 ^{nde} main	200 €

Catégorie	Valeur inventaire
Brebis rustique	95 €, variation de +/- 10 €
Brebis herbagère	100 €, variation de +/- 10 €
Agnelle	110 % du prix de la boucherie et de 0 à 15 € de génétique
Bélier	230 €

AIDES

Spécifiques ovines (2017)

Aide	Montant	Conditions
Aides de base par brebis, avant modulation	13.90 €	0.5 agneau vendu/brebis/an Avoir au minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	
Contractualisation ou vente directe	+ 9 €	Contrat(s) avec opérateur(s) pour au moins 50% de sa production
Nouveau producteur ovine	+6 €	Détenteur de brebis depuis moins de 3 ans

ICHN ovine

Pour les EA avec plus de 50 % d'UGB ovine, la part variable de l'ICHN des 50 premiers ha est majorée. A titre indicatif, pour un chargement entre 0.3 et 1.5 ugb/ha, montant par ha après les différentes retenues budgétaires (variables chaque année).

Tranches d'ha	Zone défavorisée simple	Montagne de moins de 1000 m	Montagne de plus de 1000 m
25 premiers ha	152 €	291 €	303 €
de 25 à 50 ha	123 €	216 €	224 €
de 50 à 75 ha	65 €	65 €	65 €
Soit un montant maximum par part économique	8.501 €	14.289 €	14.797 €

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation directe

Catégorie	Prix (€/tonne)
Céréales autoconsommées	125
Aliment concentré engraissement agneau	285
Poudre de lait pour allaitement artificiel	2 200

Comme pour les agneaux les variations de stock de concentré sont à prendre en compte.

Exemple :

+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0 t	4.0 t	10.0 t	2.0 t	1.0 t	13.0 t

Frais divers d'élevage

Par brebis rustique	11 €
Par brebis herbagère	8 €

Frais vétérinaire

Par brebis rustique	6 €
Par brebis herbagère	11 €

MARGE BRUTE, AVEC AIDES SPECIFIQUES OVINES MAIS SANS ICHN NI DPB

Viser : 100 € par brebis



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Octobre 2017 - ISSN : en cours
Référence Idele : 00 17 601 018 – Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)
Crédit photos : Chambres d'agriculture, Jérôme Cabanes, Rom sélection

Rédaction :

Bernadette VIGNAUD - Chambre d'agriculture de l'Allier – bvignaud@allier.chambagri.fr - Tél : 04.70.28. 92.21
Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire - philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tel : 04 77 91 43 03
Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire - fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tel : 04 71 07 21 26
Mélanie BEAUMONT-VERNIERE - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - m.beaumont@puy-de-dome.chambagri.fr
Tel : 04 73 82 09 74
Marie MIQUEL - Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes - m.miquel@aura.chambagri.fr - Tél.: 04 73 28 52 26
Gérard SERVIERE – Institut de l'Élevage – gerard.serviere@idele.fr – Tel : 04.43.76.06.81

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

